

Les troubles musculosquelettiques d'origine professionnelle: de la recherche à la pratique

Que peut-on apprendre?

Observatoire européen des risques

Synthèse

Auteurs:

Joanne O Crawford, Richard Graveling, Alice Davis, Eva Giagloglou (Institute of Occupational Medicine) et Meena Fernandes, Agnieszka Markowska, Matthew Jones, Elena Fries-Tersch (Milieu)

Intitulé du projet de l'EU-OSHA: Examen de la recherche, des politiques et des pratiques en matière de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) d'origine professionnelle

Gestion de projet et contrôle rédactionnel: Katalin Sas (EU-OSHA) avec le soutien de Nóra Pálmai.

Le présent rapport a été commandé par l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA). Son contenu, y compris tout avis et/ou conclusion exprimé, est celui de ses seuls auteurs et ne reflète pas nécessairement l'avis de l'EU-OSHA.

**Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses
aux questions que vous vous posez au sujet de l'Union européenne**

Numéro gratuit (*):

00 800 6 7 8 9 10 11

(*). Certains opérateurs de téléphonie mobile ne permettent pas l'accès aux numéros 00 800 ou peuvent facturer ces appels.

Des informations supplémentaires sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet (<http://europa.eu>).

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2020

© Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, 2020

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

Résumé

Introduction

Le présent rapport résume les trois volets du projet de recherche intitulé «Examen de la recherche, des politiques et des pratiques en matière de prévention des troubles musculosquelettiques (TMS) d'origine professionnelle». Le premier volet était une analyse exploratoire qui a examiné les raisons de la prévalence toujours élevée des TMS dans l'Union européenne (UE) et a identifié les lacunes dans les pratiques de prévention. Le deuxième volet était une analyse politique approfondie, dans les pays de l'UE et au-delà, afin de mieux comprendre les conditions dans lesquelles les stratégies, les politiques et les actions de lutte contre les TMS sont les plus efficaces. Le troisième volet était une recherche sur le terrain menée dans six États membres de l'UE afin d'étudier, au moyen de groupes de discussion, ce qui se passe sur le lieu de travail et, au moyen d'entretiens, le rôle des diverses stratégies et politiques dans la prévention des TMS.

Le projet a été mené car, malgré les nombreuses et diverses stratégies, campagnes et initiatives politiques mises en place ces 30 dernières années, les taux de prévalence des TMS dans l'ensemble de l'UE ne diminuent pas (bien qu'il y ait eu des baisses relativement mineures dans certains pays). Le projet actuel porte sur:

- l'amélioration des connaissances sur les nouveaux risques et tendances émergentes en relation avec les facteurs qui contribuent aux TMS d'origine professionnelle et l'identification des problématiques connexes;
- l'identification des lacunes des stratégies actuelles pour lutter contre les TMS d'origine professionnelle, tant au niveau des politiques qu'au niveau du lieu de travail;
- l'examen de l'efficacité et de la qualité des interventions en milieu professionnel, et des approches en matière d'évaluation des risques;
- l'identification de nouvelles approches en faveur d'une prévention plus efficace des TMS.

Méthodes

Des questions de recherche ont été élaborées pour l'analyse documentaire exploratoire et, à partir d'une première revue détaillée des publications, des hypothèses ont été formulées en ce qui concerne la persistance d'une forte prévalence des TMS. D'autres documents identifiés par des recherches systématiques ont ensuite été examinés pour corroborer ou réfuter chaque hypothèse. Des lacunes dans les données ont également été constatées dans le cadre de l'examen.

L'analyse politique a été réalisée selon une approche documentaire, en examinant un total de 142 initiatives partagées par les points focaux nationaux de toute l'UE ainsi qu'un petit nombre d'initiatives plus éloignées. Parmi ces initiatives, 25 ont été choisies en vue d'une analyse plus approfondie. Sur la base de cette analyse, six pays de l'UE ont ensuite été choisis afin qu'une analyse approfondie de leurs politiques et stratégies soit réalisée: l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la France, la Suède et le Royaume-Uni¹.

Le travail de terrain poursuivait deux objectifs. Le premier était d'enquêter sur ce qui se passait dans la pratique dans chacun des six pays sélectionnés pour l'examen des politiques. Pour ce faire, une série de groupes de discussion a été organisée avec des praticiens dans chacun des pays sélectionnés. Le second objectif consistait à identifier les facteurs de succès et les obstacles à la mise en œuvre des politiques en interrogeant les responsables de l'élaboration des politiques et les responsables de leur mise en œuvre.

Une analyse globale a été réalisée en synthétisant les résultats des trois volets du projet afin d'identifier les lacunes dans les pratiques et les actions stratégiques. Un atelier consacré à la validation a ensuite

¹ Au moment de la publication du présent rapport, le Royaume-Uni n'est plus un État membre de l'Union européenne. Toutefois, il faisait toujours partie de l'Union européenne au moment où les recherches ont été effectuées en 2017; le Royaume-Uni est donc considéré comme un État membre dans le présent rapport.

été organisé avec des experts en TMS, au cours duquel des résumés des résultats du projet ont été partagés et examinés.

Analyse documentaire exploratoire

L'un des objectifs de l'analyse documentaire exploratoire était d'améliorer notre compréhension des raisons pour lesquelles le taux de prévalence des TMS demeure élevé dans l'UE. Les facteurs recensés comprennent l'utilisation de processus d'évaluation des risques présentant une déconnexion entre les facteurs de risques de TMS connus et l'éventail de facteurs évalués. En outre, l'approche conventionnelle d'évaluation des risques est axée sur les risques individuels plutôt que sur la prise en compte des effets combinés de multiples dangers.

Par ailleurs, bien que l'approche stratégique des TMS adoptée au sein de l'UE se concentre sur la prévention des risques, les ensembles de données de l'UE recueillies depuis 2005 suggèrent qu'il n'y a pas eu de réduction de l'exposition aux facteurs de risques physiques. Alors que le travail évolue et que les effectifs employés dans les différents secteurs se transforment, il semble qu'il n'y ait pas eu de réduction immédiate de l'exposition aux risques de TMS dans la plupart des secteurs. Le vieillissement de la main-d'œuvre a également une incidence sur la prévalence, car les travailleurs âgés sont plus exposés aux TMS. Il existe une lacune dans les données sur la manière de concevoir les lieux de travail de manière à ne pas exacerber les symptômes de TMS chez ces travailleurs âgés, qui constituent un groupe de travailleurs vulnérable. Les jeunes travailleurs signalent également des niveaux élevés de TMS avant d'entrer sur le lieu de travail, mais, là encore, en tant que groupe vulnérable, il convient de tenir compte de leurs besoins spécifiques une fois qu'ils font partie de la main-d'œuvre. En outre, les femmes sont plus susceptibles de déclarer des TMS que les hommes, et elles déclarent des TMS de types différents de ceux déclarés par les hommes. Des éléments probants indiquent que, dans le cadre d'un même emploi, les femmes peuvent effectuer des tâches différentes de celles de leurs homologues masculins. Il est donc essentiel de veiller à ce que des activités d'évaluation et de prévention des risques soient menées pour évaluer toutes les tâches pertinentes dans le cadre de chaque poste.

Les nouvelles méthodes de travail, y compris les changements technologiques dans les bureaux, la fabrication et la construction, peuvent accroître l'accessibilité au travail à toute heure et augmenter la flexibilité. Cependant, la recherche ne suit pas le rythme de ces changements et il y a un manque de recherche en ce qui concerne l'incidence des nouvelles technologies telles que les smartphones, les robots, les cobots (robots collaboratifs) et les exosquelettes.

De nouvelles dispositions contractuelles sont également mises en œuvre dans ce nouveau monde du travail. L'incidence des nouvelles modalités de travail moins formelles a fait craindre une perte de protection de la sécurité et de la santé au travail (SST) pour les personnes travaillant de cette manière, car nombre d'entre elles seraient considérées comme des travailleurs indépendants. L'essor du commerce électronique de détail a également entraîné une augmentation du nombre de personnes employées dans le cadre d'emplois tels que la préparation des stocks dans les entrepôts et la livraison, souvent accompagnée d'une augmentation des contrats « payés à l'acte » pour les travailleurs individuels, ce qui suscite des inquiétudes quant à la fatigue, aux TMS et au stress. Les changements de processus de travail et les nouvelles technologies peuvent réduire les expositions physiques, mais il y a un manque de prise en considération de l'humain dans le système de travail sur de nombreux lieux de travail. Ce point nécessite des recherches supplémentaires. Un autre problème réside dans le fait qu'une main-d'œuvre de plus en plus sédentaire suscite de nouvelles préoccupations en matière de santé, pour lesquelles il n'existe que peu d'orientations.

Si les comportements individuels sont également associés aux TMS, la question de savoir qui est responsable de la santé d'une personne fait toujours l'objet de discussions approfondies. La recherche sur la promotion de la santé sur le lieu de travail dans le contexte des TMS est actuellement limitée, mais une étude a montré une diminution du signalement des TMS là où des mesures de promotion de la santé sont en place. Cependant, certaines organisations ne parviennent pas à apprécier pleinement l'interconnexion entre les risques de TMS et considèrent que leur propre responsabilité sur ce qui se passe au travail est limitée.

Il existe toujours un manque de recherche sur les interventions qui pourraient être appliquées sur les lieux de travail et un manque d'évaluation de toute intervention, ce qui n'aide pas les entreprises à reconnaître les risques ni à mettre en œuvre des mesures de prévention efficaces.

Preuves du travail de terrain

Alors que l'analyse exploratoire se concentrait sur l'évaluation de la recherche, le travail sur le terrain visait à déterminer ce qui se passait dans la pratique.

L'une des lacunes identifiées était l'absence de réalisation d'évaluations des risques par les organisations. Selon les commentaires recueillis dans le cadre de la recherche sur le terrain, le taux de réalisation d'évaluations des risques de TMS était de 50 %, bien que les données de la deuxième enquête européenne des entreprises sur les risques nouveaux et émergents (ESENER-2) aient indiqué qu'environ 76 % des établissements ont déclaré effectuer des évaluations des risques de TMS. L'étude ESENER-3 a montré que les raisons de la non-réalisation d'évaluations des risques (générales plutôt que spécifiques aux TMS) étaient liées au fait que les risques étaient déjà connus, qu'aucun problème majeur n'était constaté et à un manque d'expertise nécessaire. Ces données ne permettent pas de déterminer clairement s'il y a moins de risques à évaluer dans ces établissements ou s'il y a un manque de connaissances sur ce qu'il faut évaluer et comment le faire.

Il a été constaté que les grandes organisations sont plus susceptibles de procéder à des évaluations des risques, mais les données qualitatives suggèrent que même ces organisations ne sont pas toujours en conformité. Les données montrent que les petites et moyennes entreprises (PME) sont moins susceptibles de disposer d'évaluations écrites des risques, ce qui serait dû au fait qu'elles bénéficient de moins de ressources, notamment en termes d'expertise, de soutien d'encadrement et de soutien financier.

L'inadéquation des évaluations des risques a également été identifiée comme une lacune, avec pour conséquence que l'on a l'impression qu'elles se concentrent uniquement sur les risques recensés dans les directives de l'UE, plutôt que sur l'ensemble plus large des risques reconnus. Bien que de bonnes pratiques suédoises soient signalées, il existe un écart général entre les données issues de la recherche et la pratique. Outre l'orientation étroite des évaluations des risques, il a également été noté dans les recherches de terrain que les évaluations des risques sont souvent effectuées après coup (lorsque quelque chose va mal) plutôt qu'au stade de la conception des processus de travail. Compte tenu de ces éléments, outre l'accent mis sur les « risques qui doivent être évalués » (généralement les risques physiques), avec peu de considération pour la diversité (sexe ou âge, par exemple), il n'est peut-être pas surprenant que les évaluations des risques soient perçues comme inadéquates.

En ce qui concerne les pratiques de prévention, bien qu'il y ait des exceptions notables, les principales pratiques utilisées par les employeurs sont la formation générique à la manutention manuelle, la rotation des postes et les aides au levage. Ce constat met en évidence un écart important entre les données probantes et la pratique, bien que de bons exemples de pratiques à plusieurs niveaux aient été recensés dans deux pays. Il est nécessaire de partir de l'hypothèse que la formation ou la rotation des postes réduira les risques, car aucune des deux approches n'aborde la conception sous-jacente des postes ou des tâches. Parmi les autres solutions identifiées figurent l'autosélection des travailleurs, le recrutement de travailleurs adaptés à l'emploi et l'externalisation des activités, dont aucune ne traite des risques sous-jacents. Si des aides au levage ont été mises à disposition, elles n'ont pas été utilisées régulièrement, ce qui pose la question de la manière dont elles sont mises en œuvre sur le lieu de travail. Bien qu'il y ait une certaine obligation de faire participer les travailleurs à l'évaluation des risques et aux activités de prévention, ce n'est pas toujours une exigence légale; cependant, la participation des travailleurs a été perçue comme bénéfique. L'adoption d'une approche participative impliquant les travailleurs peut aider à obtenir l'adhésion lors de l'élaboration de solutions.

Le manque de données a été perçu comme un facteur « contribuant à une prévention inadéquate des TMS » tant sur le lieu de travail qu'au niveau national. Les données recueillies ne permettent pas d'éclairer les activités de prévention et, souvent, elles ne sont pas facilement accessibles. Par exemple, les données de surveillance de la santé pourraient être utilisées pour éclairer les changements sur le lieu de travail, mais ces données ne sont pas toujours disponibles pour les personnes impliquées dans

le processus. De bons systèmes de SST sont nécessaires pour la collecte et l'utilisation de données pertinentes.

Le manque d'évaluation de l'incidence de toute intervention a également été reconnu comme une lacune. Il a été constaté qu'une évaluation était rarement réalisée, sauf dans le cadre d'un projet de recherche. Le manque d'études portant sur les interventions entrave le développement d'une base de connaissances des pratiques de prévention efficaces. Il existe de plus en plus de recherches sur l'évaluation des impacts et de nouveaux outils sont disponibles. Deux pays (l'Allemagne et le Royaume-Uni) ont prévu de futures évaluations des stratégies actuelles, mais dans de nombreux pays, ces évaluations sont limitées (voire inexistantes).

Bien que l'étude ait révélé que des facteurs liés au mode de vie au niveau individuel sont associés à l'apparition des TMS, le rôle de la promotion de la santé sur le lieu de travail dans la prévention des TMS reste flou et l'étendue de la responsabilité de l'employeur au regard de la santé d'une personne doit encore être explorée, convenue et discutée. Il doit exister un lien avec la pratique en matière de SST, car les risques de TMS ne sont pas limités au lieu de travail et la santé générale de la main-d'œuvre peut avoir une incidence significative sur la sensibilité aux risques de TMS.

Alors que le travail et les lieux de travail évoluent, il existe des préoccupations quant aux travailleurs « invisibles », c'est-à-dire ceux qui travaillent à leur compte pour les sociétés mères dans le cadre de l'économie des « petits boulots » (parfois appelés « faux indépendants »). Leur statut doit être évalué afin de déterminer comment la protection de la SST peut être assurée. Concernant les nouvelles technologies, l'accent semble être mis davantage sur la machine que sur l'homme impliqué dans le processus, avec un manque de données probantes quant à l'incidence de l'interface homme-machine sur ceux qui travaillent avec des robots et l'automatisation.

Analyse politique

L'objectif de l'analyse politique était d'étudier le rôle et l'efficacité des politiques, des stratégies et des programmes nationaux afin d'identifier les facteurs de succès ainsi que les obstacles à leur mise en œuvre. L'analyse des politiques a mis en évidence un certain nombre de facteurs qui influencent l'impact, notamment la définition des priorités et l'attribution des ressources. Dans ce contexte, la nécessité d'établir des priorités politiques pour permettre au changement de se répercuter en cascade sur le lieu de travail a été constatée. Les priorités autres que la prévention des TMS qui sont mises en œuvre semblent avoir une incidence. Les TMS constituent un problème persistant et il faut reconnaître que les autorités nationales sont confrontées à de multiples exigences avec des ressources limitées. Il est clair que les TMS n'ont pas bénéficié de l'attention soutenue qu'ils requièrent, de nombreux pays faisant preuve d'un engagement limité et n'ayant pas de stratégie de prévention claire.

Ce projet ainsi que d'autres soulèvent de sérieuses interrogations quant à l'adéquation des dispositions des directives de l'UE et les exigences législatives nationales, largement façonnées par ces directives, qui sont considérées comme un puissant moteur dans de nombreux pays. La Suède a reconnu ce fait et la législation nationale a été étendue pour inclure un plus large éventail de risques de TMS. L'Allemagne a également adopté des dispositions législatives stratégiques supplémentaires pour soutenir et renforcer la prévention des TMS. Il faut également reconnaître que, sans une application adéquate, les changements législatifs n'auront pas d'incidence. Il sera essentiel de veiller à ce que les infrastructures et les ressources d'inspection nécessaires soient en place, ce qui exige une fois de plus un engagement et une définition des priorités au plus haut niveau.

Toutefois, il faut reconnaître que certains pays ont adopté une approche durable avec des initiatives liées et, ce faisant, ont démontré une reconnaissance claire de l'importance des TMS et de leur prévention.

De nombreuses interventions ont une portée limitée, par exemple elles se concentrent sur des secteurs spécifiques où les risques de TMS sont les plus élevés. Néanmoins, il ne faut pas oublier que les TMS surviennent dans tous les secteurs et qu'il est essentiel d'élargir l'objectif et la portée des campagnes de sensibilisation.

Ces campagnes de sensibilisation sont un type d'intervention courant, mais, si la sensibilisation est essentielle, elle ne suffit pas à motiver l'action. Cette situation peut être due à un manque de ressources (notamment de ressources financières, de temps et de connaissances) et à un certain nombre d'initiatives destinées à y remédier. Ces initiatives ont notamment permis d'accéder à une expertise en matière d'évaluation des risques et d'identifier des solutions en utilisant généralement l'approche consistant à travailler avec les employeurs et les travailleurs. Ces initiatives fourniront des solutions plus durables, mais il faut encore répondre aux préoccupations des employeurs concernant le coût des changements sur le lieu de travail.

Un certain nombre d'initiatives ont étudié la possibilité d'un soutien et d'une orientation en collaboration avec les parties prenantes et l'ont jugée bénéfique. Les avantages de la collaboration sont particulièrement évidents dans les pays qui ont une longue culture de soutien et de collaboration. D'autres acteurs et intermédiaires peuvent jouer un rôle dans l'identification et la prévention des risques de TMS, notamment les assureurs et les commissions d'indemnisation, dont la participation est considérée comme particulièrement efficace lorsque le rôle des assureurs est fixé par la loi.

Les prestataires d'assistance et de soutien dans différents pays comprenaient des agences gouvernementales (y compris des inspections), des prestataires d'assurance et des prestataires de soins de santé au travail. L'un des principaux avantages recensés était la possibilité de bénéficier d'un soutien au niveau local. La formation des prestataires impliqués dans les interventions a également été considérée comme un avantage important pour garantir un bon niveau de sensibilisation de ces derniers. Le fait de disposer d'équipes polyvalentes soutenant les initiatives en matière de prévention a également été considéré comme un atout précieux pour favoriser la réussite.

Les travailleurs considérés comme vulnérables dans le contexte des TMS devraient inclure les travailleurs âgés qui, contrairement aux jeunes travailleurs, ne sont pas spécifiquement protégés par la législation européenne. D'autres groupes de travailleurs (par exemple les travailleurs féminins et les travailleurs migrants) doivent également être pris en compte. Le principal message est que ces travailleurs vulnérables et leurs besoins doivent être explicitement pris en considération dans toute initiative. En outre, les initiatives peuvent être ciblées sur d'autres types de groupes, par exemple sur les PME ou sur des mesures sectorielles. Le ciblage peut contribuer à attirer l'attention sur les personnes considérées comme ayant les plus grands besoins, mais il permet également d'adapter l'orientation et l'information à des publics spécifiques.

Il peut être difficile d'obtenir l'engagement de tous les acteurs au sein d'un groupe cible, par exemple de persuader les PME à s'engager dans le processus de prévention. Cependant, l'engagement doit s'étendre à tous, y compris à l'encadrement supérieur, aux supérieurs hiérarchiques et aux travailleurs. Les travailleurs doivent également avoir à cœur de changer. Par exemple, si les lieux de travail doivent être conçus pour permettre la mise en place de dispositifs de manipulation des patients, des changements organisationnels peuvent s'avérer nécessaires, car l'utilisation des dispositifs prend plus de temps et les travailleurs doivent s'engager à les utiliser.

Ces vingt dernières années, il y a eu un large éventail de stratégies mises en œuvre. Certaines d'entre elles ont adopté une approche fragmentaire, avec un manque de cohérence et de continuité entre les stratégies. Il est essentiel de planifier des initiatives au niveau politique dotées d'une logique d'intervention ou d'une théorie du changement et comprenant une évaluation pour savoir ce qui fonctionne.

L'adoption d'une approche plus large de la prévention reconnaît que les TMS ne sont pas uniquement causés par le lieu de travail. Dans certains pays, cette approche s'appuie sur des recherches qui reconnaissent la nature multifactorielle des TMS, notamment le rôle plus large des modes de vie et des comportements liés à la santé. L'élargissement de la portée des interventions pour y inclure des aspects de santé publique peut favoriser l'intégration de la santé individuelle, des risques physiques et des risques psychosociaux dans la prévention des TMS.

Bien que le rôle de la prévention soit reconnu, l'accent reste principalement mis sur l'évaluation des risques. A cela s'ajoute la perception que toute une série de différentes évaluations des risques est nécessaire, plutôt que l'intégration prévue dans les évaluations générales des risques, qui est considérée comme le concept original sous-jacent aux 24 directives européennes en matière de SST.

Cette conviction, qui constitue un obstacle important pour les employeurs, pourrait contribuer à expliquer pourquoi nombre d'entre eux ne participent pas du tout au processus d'évaluation des risques sur leur lieu de travail. Si l'aspect « prévention » est bien établi dans l'approche hiérarchique de la prévention (où la prévention des risques à la source est prioritaire), ce message ne semble pas atteindre le lieu de travail. Cela peut s'expliquer par la perception que les changements sur le lieu de travail sont coûteux et que la formation et la rotation des postes sont des options moins onéreuses et plus faciles à mettre en œuvre. Si ces mesures ont un rôle à jouer lorsqu'elles sont correctement appliquées, elles ne suppriment cependant pas les risques. Une approche à plus long terme est nécessaire pour intégrer l'ergonomie dans le processus de conception et d'ingénierie, car elle peut apporter des avantages à long terme.

Facteurs de réussite, problématiques et obstacles

L'établissement de priorités et l'affectation de ressources ont été reconnus comme des actions clés pour améliorer la prévention des TMS. Une approche unique ne peut être prescrite en raison des différences entre les infrastructures et les pratiques de SST des États membres.

La participation des parties prenantes est également essentielle et le fait de réunir les différentes compétences des diverses parties prenantes peut contribuer à élaborer une approche multidisciplinaire et plus globale de l'évaluation et de la prévention des risques.

Les mesures d'incitation, qui peuvent être positives (accès à l'expertise ou au financement pour les changements sur le lieu de travail) ou négatives (amendes pour non-conformité), peuvent également jouer un rôle. Les incitations positives semblent avoir davantage d'incidence que les mesures négatives pour encourager l'engagement des entreprises.

Le manque de planification des interventions constitue une problématique majeure et, sans plan, une bonne évaluation est peu probable. Il est nécessaire d'adopter une approche plus cohérente de la planification des interventions, y compris la planification de la mise en œuvre, de l'intervention, de la logique d'intervention et de l'évaluation. De bons exemples d'approches à long terme en Allemagne et au Royaume-Uni sont présentés dans le rapport.

Il faut remettre en question l'accent mis en permanence sur l'évaluation des risques et utiliser plus rigoureusement une approche préventive, comme le prévoit la législation.

Dans le contexte de la SST, l'accent est mis non plus sur la sécurité, mais sur la reconnaissance de l'importance des questions de santé. Dans cette étude, l'un des objectifs était d'améliorer la compréhension des effets à long terme des TMS, et notamment du risque d'invalidité à un âge plus avancé. Ces effets ne sont pas bien compris, ce qui entraîne un manque de données probantes de bonne qualité permettant d'éclairer les politiques.

L'inspection de l'application de la réglementation est considérée comme des armes puissantes dans la prévention des TMS, mais cette constatation intervient à un moment où le nombre d'inspecteurs est perçu comme étant en baisse, tout comme la probabilité d'une inspection. Une activité d'inspection ciblée peut compenser cette réduction du nombre d'inspecteurs, mais on ne sait pas exactement quelles en seraient les répercussions sur les secteurs qui ne sont pas perçus comme étant à haut risque et qui présentent néanmoins une prévalence importante de TMS.

Il est largement reconnu que l'ergonomie joue un rôle essentiel dans la prévention des TMS, tant en ce qui concerne l'évaluation des risques que l'élaboration de solutions. Si, dans certains pays, les ergonomes font parfois partie des équipes de prévention de base, ce n'est pas toujours le cas. L'accent n'est pas placé sur le maintien de l'ergonomie pour les ergonomes, mais sur la garantie que les connaissances et la sensibilisation en matière d'ergonomie soient partagées entre les parties prenantes concernées et, éventuellement, les travailleurs.

La législation a été abordée aussi bien dans les entretiens stratégiques que dans les groupes de discussion, et d'aucuns craignent qu'elle ne soit dépassée. Cependant, rien n'empêche les États membres d'étendre leur législation nationale comme la Suède l'a fait. Les discussions futures sur la législation doivent inclure la question de la protection des travailleurs qui ont des contrats plus précaires.

Quelles nouvelles approches pourraient être utiles pour la prévention des TMS?

Actions politiques

Un certain nombre d'actions au niveau politique ont été identifiées dans le cadre de ce projet, notamment

- l'engagement et l'attribution de ressources au plus haut niveau;
- la collaboration entre les partenaires sociaux et les autres parties prenantes;
- l'incitation positive;
- une planification et une intégration cohérentes;
- l'adoption d'une perspective plus large;
- l'assurance de la continuité;
- la promotion de l'approche préventive;
- le renforcement du rôle de l'ergonomie et de l'enseignement de l'ergonomie.

Actions pour les intermédiaires

Le projet a également mis en évidence un certain nombre d'actions pour les intermédiaires, notamment:

- encourager une perspective plus large de l'évaluation des risques afin d'y inclure des risques supplémentaires;
- encourager la collecte et l'utilisation de données pour permettre une approche fondée sur des données probantes;
- promouvoir et encourager l'utilisation active de la participation des travailleurs aux évaluations des risques et aux activités de prévention;
- améliorer la prise en compte de la diversité dans l'évaluation des risques en prenant en compte les travailleurs vulnérables, par exemple les travailleurs âgés;
- veiller à ce que l'ensemble des supports utilisés pour communiquer sur les risques et les messages de prévention soient lisibles et compréhensibles.

Conclusions

Le projet « Examen de la recherche, des politiques et des pratiques en matière de prévention des troubles musculosquelettiques (TMS) d'origine professionnelle » visait à répondre à la question « Pourquoi avons-nous encore un problème de TMS sur le lieu de travail? ». L'examen a permis de constater un certain nombre de lacunes tant au niveau des politiques que de leur mise en œuvre sur le lieu de travail. En voici la liste:

- les lacunes du cadre législatif, qui ne couvre pas tous les risques connus de TMS;
- l'absence d'engagement dans le processus d'évaluation et de prévention des risques;
- les problématiques pour les PME et leur manque d'engagement (mais il ne faut pas supposer que le manque d'engagement se limite aux PME);
- l'incapacité à apprécier pleinement la nature et l'étendue des risques concernés en raison d'une focalisation étroite sur les risques;
- un manque de compréhension de la meilleure façon de prévenir les risques de TMS et de passer d'une approche axée sur la rotation des postes et la formation à une approche axée sur la conception du travail;
- la nécessité de rendre plus accessibles les messages relatifs aux coûts et aux avantages;
- la nécessité d'intégrer l'ergonomie et la prise en compte des risques potentiels de TMS dans la conception des systèmes de travail (lieux de travail, équipement de travail, pratiques de travail, etc.);

- la nécessité d'adopter une vision à long terme; la prévention à la source constitue la meilleure solution.

Ce projet a permis d'identifier un certain nombre de lacunes, tant au niveau des politiques qu'au niveau du lieu de travail, qui devront être comblées grâce à une approche cohérente impliquant les différentes parties prenantes. Le manque de données de bonne qualité a des répercussions tant au niveau du lieu de travail qu'au niveau des politiques. L'accent placé sur l'évaluation des risques doit changer, ce qui nécessitera un engagement au sommet; le partage de bonnes pratiques aiderait toutes les parties concernées. Il semble y avoir un manque de compréhension du rôle de l'ergonomie et de la conception du travail dans la prévention. Il convient d'améliorer cette compréhension et de partager les connaissances en matière d'ergonomie avec les parties prenantes, notamment les concepteurs, les ingénieurs et les autres personnes intervenant dans les activités de prévention.

Recommandations

Les recommandations issues de ce projet sont notamment les suivantes:

- Le cadre législatif (au niveau de l'UE et/ou au niveau national) devrait être étudié afin de mieux comprendre ses lacunes et de définir des moyens efficaces pour les combler.
- Au niveau national, il sera important de comprendre pourquoi:
 - de nombreux employeurs (surtout, mais pas exclusivement, parmi les PME) ne s'engagent pas dans le processus de prévention des risques;
 - de nombreux employeurs continuent à se concentrer sur l'évaluation des risques et sur l'évaluation d'un nombre limité de risques.
- En corollaire, il conviendrait de trouver des moyens d'élargir la portée de ces évaluations des risques afin d'intégrer un éventail plus large de risques et de veiller à ce que le sexe, l'âge et d'autres causes potentielles de vulnérabilité soient pris en compte.
- Des orientations supplémentaires devraient être fournies aux employeurs en ce qui concerne les mesures de prévention des risques pratiques et efficaces, de préférence des documents spécifiques aux secteurs afin d'améliorer l'acceptabilité.
- La planification et la mise en œuvre systématiques des initiatives politiques devraient être assurées, y compris l'évaluation formelle de l'impact de toute intervention.
- Les outils d'évaluation des risques devraient être mis à jour pour inclure tous les risques reconnus et il conviendrait d'aider les chercheurs et les praticiens pour leur permettre de définir les moyens d'évaluer les risques cumulés.
- L'accent mis sur l'évaluation des risques devrait être modifié pour se concentrer sur l'évaluation des risques et les activités de prévention sur les lieux de travail; le partage d'exemples de bonnes pratiques peut favoriser cette démarche.
- L'éventail des activités de prévention devrait être élargi pour se concentrer sur la conception et l'ergonomie du travail comme un moyen d'éliminer les risques à la source, en adoptant une approche systémique de la prévention et de la conception du travail.
- Toutes les organisations, en particulier les PME, devraient être soutenues dans leurs activités de prévention et des incitations à cet effet, telles que des conseils gratuits ou le financement de solutions, devraient être envisagées.
- Les travailleurs devraient être impliqués dans l'évaluation des risques et les activités de prévention afin d'accroître la pertinence des évaluations et d'améliorer l'acceptation de toute activité de prévention recensée.
- Des outils de collecte de données utilisables et utiles devraient être conçus pour permettre des évaluations aux niveaux national et organisationnel qui puissent éclairer les évaluations au niveau des politiques et les interventions sur le lieu de travail. Pour ce faire, les organisations peuvent avoir besoin de soutien et de conseils.

Les troubles musculosquelettiques d'origine professionnelle : de la recherche à la pratique Que peut-on apprendre ?

- Les connaissances en matière d'ergonomie doivent être tenues à jour et adaptées aux ergonomes et aux autres personnes chargées d'appliquer les connaissances en matière d'ergonomie sur le lieu de travail.

L'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)

contribue à faire de l'Europe un lieu de travail plus sûr, plus sain et plus productif. L'Agence mène des activités de recherche et de développement, diffuse des informations fiables, équilibrées et impartiales en matière de sécurité et de santé, et organise des campagnes de sensibilisation à l'échelle de toute l'Europe. Créée par l'Union européenne en 1994 et établie à Bilbao, en Espagne, l'Agence réunit des représentants de la Commission européenne, des gouvernements des États membres, des organisations d'employeurs et de travailleurs, ainsi que des experts réputés des États membres de l'Union et au-delà.

Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

Santiago de Compostela 12, 5.ª planta
48003 Bilbao, Espagne
Tél. +34 944358400
Fax +34 944358401
E-mail: information@osha.europa.eu
<http://osha.europa.eu>

